« Un homme parmi ceux qui vous ont précédés fut jugé. On ne lui trouva aucun bien, si ce n’est qu’il accordait des prêts aux gens et, comme il était aisé, il ordonnait à ses serviteurs de se montrer conciliants envers celui qui était en difficulté. » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) ajouta : « Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a dit : " Nous sommes plus Digne que lui d’un tel comportement ! Passez outre ses péchés ! "

Abû Mas’ûd Al-Badrî (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Un homme parmi ceux qui vous ont précédés fut jugé. On ne lui trouva aucun bien, si ce n’est qu’il accordait des prêts aux gens et, comme il était aisé, il ordonnait à ses serviteurs de se montrer conciliants envers celui qui était en difficulté. » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) ajouta : « Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a dit : " Nous sommes plus Digne que lui d’un tel comportement ! Passez outre ses péchés ! " »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

« Un homme fut jugé… » : Allah, Exalté soit-Il, l’a jugé sur les œuvres qu’il a accomplies. « … parmi ceux qui vous ont précédés… » : Des communautés avant la vôtre. « … On ne lui trouva aucun bien… » : Aucune bonne œuvre consacrée à Allah, Exalté soit-Il. « … si ce n’est qu’il accordait des prêts aux gens. » : Il commerçait avec les gens et, étant donné qu'il était un homme riche, il leur prêtait de l’argent. « Il ordonnait à ses serviteurs de se montrer conciliant envers celui qui était en difficulté. » Lorsqu’ils allaient récolter l’argent des prêts, il leur imposait d’accorder un délai ou de réduire la dette de ceux qui étaient réellement pauvres et n’arrivaient pas à s’acquitter de leurs dettes. « Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a dit : " Nous sommes plus Digne que lui d’un tel comportement ! Passez outre ses péchés ! " » C’est-à-dire : Allah lui a pardonné ses fautes en guise de récompense pour sa générosité, sa bienveillance et sa souplesse à l'égard des gens endettés.